

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 257

31 janvier 2012

SOMMAIRE

A Investments S. à r.l.	12336	Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à r.l.	12331
A Investments S. à r.l.	12336	Redsails S.A.	12333
A Investments S. à r.l.	12336	Richmont Services S.A.	12317
Amcon Finance S.à r.l.	12290	Springboard Finance S.à r.l.	12324
Aquador S.à r.l.	12318	SPX Clyde Luxembourg S.à r.l.	12295
Ar1vest s.à r.l.	12300	Tirostem S.A.	12322
Bombardier Transportation Luxembourg	12321	Toitures Eich Nico	12327
Bombardier Transportation Luxembourg Finance	12322	Toitures Eich S.à r.l.	12327
Bombardier Transportation Luxembourg Investments	12324	Valbay Strategies Fund	12330
Boutique Ceka S.A.	12330	Villefranche Immo	12299
Boutique Ceka S.A.	12329	Vitalvie Espace Bien-Etre S.à r.l.	12302
CEES Invest Sàrl	12306	Von Rosen S.à.r.l.	12302
Classé Chic S.à r.l.	12320	Wandhaff S.A.	12303
Corporate Services Luxembourg S.à r.l.	12330	Wasserheim Anlagen S.A.	12317
Danube SCA SICAR	12312	Wassila Investments S.A.	12317
Field Point PE V (Luxembourg) S.à r.l. ...	12299	Waterfront Hospitality S.à r.l.	12318
Flash Med S.A.	12333	Westbrook Hospitality S.à r.l.	12318
Green Cover S.A.	12318	Westquay Investments S.à r.l.	12306
Hansacorp S.A.	12330	World Color Insurance Holding S.A.	12320
H/H-Capital Management GmbH	12295	World Power Holdings Luxembourg S.à r.l.	12306
Horizon 5 S.à r.l.	12299	World Trust Corporation S.A.	12312
I.C.D. International Cosmetic Develop- ment S.A.	12327	WPP Luxembourg Europe S.à r.l.	12320
Lux Aquatec S.A.	12335	WPP Luxembourg Germany Holdings 3 S.à r.l.	12321
MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l.	12293	WPP Luxembourg Holdings S.à.r.l.	12321
Milliken Holding Luxembourg Sàrl	12329	WPP Luxembourg Theta Sàrl	12321
OLFI Lux Intermediate Holdings S.à r.l.	12304	WPP Quebec Square S.à r.l.	12322
Oracle Finance	12312	WPP Union Square S.à r.l.	12323
Promon30 S.à r.l.	12303	WSB 2 Grundstück S.A.	12324
		XL (Luxembourg) S.à r.l.	12328
		XL (Luxembourg) S.à r.l.	12329
		X-Rite Holdings S.à r.l.	12290

X-Rite Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 152.208.

Les comptes annuels au décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178141/9.

(110207524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Amcon Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.503.

In the year two thousand and eleven, on the 16th of December.

Before Us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Amcon Finance S.à r.l., having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, incorporated by a notarial deed drawn up on the 26 October 2006, by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123503 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 378, dated March 15, 2007, page 18124 (hereafter the "Company").

The meeting elects as chairman Ms. Michele SENSI-BERGAMI, with professional address at Esch-sur-Alzette;

The chairman appoints as secretary and scrutineer Mr. Jérôme SCHMIT, with professional address at Esch-sur-Alzette.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase the share capital of the Company by an amount of EUR 25.- (twenty five Euros), in order to raise it from its current amount of EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 12.525.- (twelve thousand five hundred twenty five Euros), by issuing 1 (one) new share having a nominal value of EUR 25 (twenty five euros) (hereafter referred to as the "New Share"), together with a share premium of EUR 777,225 (seven hundred seventy seven thousand two hundred twenty five Euros);

2. Subscription to and full payment by Amcon Allied Equity Holdings Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the Bahamas, having its registered office at 51, Frederick Street, NA-2446 Nassau, Bahamas, registered with the Company Register of the Bahamas under number 163537, of the New Share, together with a share premium of an amount of EUR 777,225 (seven hundred seventy seven thousand two hundred twenty five Euros) by a contribution in kind consisting in the conversion of the special reserve amounting to EUR 401,769.32 (four hundred one thousand seven hundred sixty nine Euros and thirty two Cents) together with a conversion of EUR 375,480.68 (three hundred seventy five thousand four hundred eighty Euros and sixty eight Cents) from a claim owned by the Sole Partner against the Company;

3. Subsequent modification of the Articles 8 of the articles of association of the Company (hereafter referred to as the "Articles");

4. Powers to be granted to the Sole Manager of the Company, with full power of substitution, to amend and update the shareholder register pursuant to the issue of the new share;

5. Miscellaneous.

II. Amcon Allied Equity Holdings Limited, being the sole Partner (hereafter referred to as the "Sole Partner") of the Company, is represented by way of a power of attorney given under private seal in Nassau on December 14, 2011;

The proxy holder of the represented Sole Partner and the number of its shares, representing 100% of the shares issued by the Company, is shown on an attendance list;

This attendance list, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the represented Sole Partner, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxy of the represented Sole Partner, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

III. As appears from the said attendance list, out of the five hundred (500) shares in issue five hundred (500) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First Resolution

The meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 25,- (twenty five Euros), in order to raise it from its current amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 12.525,- (twelve thousand five hundred twenty five Euros) by issuing 1 (one) new share having a nominal value of EUR 25 (twenty five Euros) (hereafter referred to as the "New Share"), to be fully paid up by the contribution in kind described below together with a share premium of EUR 777,225 (seven hundred seventy seven thousand two hundred twenty five Euros);

Subscription and Payment

The Sole Partner, as represented as stated here above, DECLARES to subscribe the New Share and fully paid up such New Share, together with a share premium, by contribution in kind consisting in the conversion of the special reserve amounting to EUR 401,769.32 (four hundred one thousand seven hundred sixty nine Euros and thirty two Cents) the "Special Reserve" together with a conversion of EUR 375,480.68 (three hundred seventy five thousand four hundred eighty Euros and sixty eight Cents) from a claim owned by the Sole Partner against the Company.

The Contributed Assets are valued at the amount of EUR EUR 777,250 (seven hundred seventy seven thousand two hundred fifty Euros) and is allocated as follows:

- 1) an amount of EUR 25 (twenty five Euros) is to be allocated to the nominal subscribed share capital account of the Company, and;
- 2) an amount of EUR 777,225 (seven hundred seventy seven thousand two hundred twenty five Euros) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the Contributed Assets is evidenced by (i) the Financial Statements as of December 8 and 9, 2011 of the Company as attached at the present minutes and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the present meeting (hereafter referred to as the "Management Certificate").

A copy of the Management Certificate will remain attached to the present minutes for the purpose of registration.

Second Resolution

The Sole Partner RESOLVES to grant to the sole manager of the Company, with full power of substitution, full powers to amend and update the shareholders register pursuant to the issue of the New Share.

Third Resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Partner decides to amend Article 8 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12.525,-(twelve thousand five hundred twenty five Euros), represented by 501 (five hundred and one) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euros) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles."

Declarations, costs, evaluation

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at € 2,600.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up at Esch-sur-Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille onze, le seize décembre.

Par-devant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Amcon Finance S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 octobre 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123503 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 378, en date du 15 mars 2007, page 18124 (ci-après la "Société").

L'assemblée choisit comme président Madame Michèle SENSI-BERGAMI, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 25.- (vingt-cinq Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 12,500.- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 12,525.- (douze mille cinq cent vingt-cinq Euros) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq Euros) (ci-après la "Nouvelle Part") avec une prime d'émission d'un montant de EUR 777.225 (sept cent soixante dix sept mille deux cent vingt cinq Euros);

2. Souscription et libération par Amcon Allied Equity Holdings Limited, une société à responsabilité limitée valablement constituée et existante sous les loi des Bahamas, ayant son siège social à 51, Frederick Street, NA-2446 Nassau, Bahamas, enregistrée au Registre de Commerce des Bahamas, sous la référence 163537, de la Nouvelle Part, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 777.225 (sept cent soixante dix sept mille deux cent vingt cinq Euros); par un apport en nature consistant en une conversion de la réserve spéciale s'élevant à 401,769.32 (quatre cent un mille sept cent soixante neuf euros trente deux cents) et d'une conversion d'un avoir détenu par l'associé unique à l'encontre de la Société à hauteur de EUR 375,480.68 (trois cent soixante quinze mille quatre cent quatre vingt euros soixante huit cents) (ci-après la "Créance");

3. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société (ci-après les "Statuts");

4. Pouvoirs à conférer au gérant unique de la Société, avec tous pouvoirs de substitution, afin de modifier et de mettre à jour le registre des actionnaires suivant l'émission de la Nouvelle Part;

5. Divers.

II. Amcon Allied Equity Holdings Limited, étant associé unique (ci-après l'"Associé Unique") de la Société est représenté par voie d'une procuration sous seing privée donnée à Nassau, le 14 décembre 2011;

Le mandataire de l'Associé Unique représenté et le nombre de ses titres, représentant 100% des parts émises par la Société, sont reprises sur une liste de présence;

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'Associé Unique, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La procuration de l'Associé Unique représenté, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

III. Ainsi qu'il ressort de ladite liste de présence, sur les cinq cents (500) parts sociales en émission, cinq cents (500) parts sociales sont représentées à la présente assemblée générale, ainsi l'assemblée générale peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda.

Après que les éléments ci-dessus aient été approuvés par l'assemblée, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 25.- (vingt cinq Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 12.525.- (douze mille cinq cent vingt cinq Euros) par l'émission de 1 (une) part sociale ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt cinq Euros) (ci-après la "Nouvelle Part") entièrement libérée par un apport en nature comme précisé ci-dessous avec une prime d'émission d'un montant de EUR 777.225 (sept cent soixante dix sept mille deux cent vingt cinq Euros);

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme il est dit ci-avant, DECLARE souscrire la Nouvelle Part et entièrement libérer ladite Nouvelle Part, avec une prime d'émission, par un apport en nature consistant en une conversion de la réserve spéciale s'élevant à EUR 401,769.32 (quatre cent un mille sept cent soixante neuf euros trente deux cents) (ci-après la "Réserve Spéciale") et d'une conversion d'une partie de la Créance détenue par l'associé unique à l'encontre de la Société à hauteur de EUR 375,480.68 (trois cent soixante quinze mille quatre cent quatre vingt euros soixante huit cents);

Les actifs apportés sont évalués à la somme de EUR 777 250 EUR (sept cent soixante dix-sept mille deux cent cinquante euros) et sont alloués comme suit:

1) un montant de 25 euros (vingt cinq euros) doit être alloué au compte capital social souscrit de la société, et;

2) un montant de EUR 777 225 (sept cent soixante dix sept mille deux cent vingt-cinq euros) est alloué au compte prime d'émission de la Société.

L'évaluation de la Créance et de la Réserve spéciale sont rapportées par (i) les Etats Financiers au 8 et 9 décembre 2011 annexés à la présente minute et (ii) une attestation émise à la date ci-dessus par le conseil de gérance de l'Associé

Unique, l'assemblée de l'Associé Unique l'ayant approuvé et en ayant pris acte (ci-après l'"Attestation du Conseil de Gérance").

Une copie de l'Attestation du Conseil de Gérance restera annexée au présent procès-verbal aux fins d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale de l'Associé Unique décide de conférer tous pouvoirs au gérant unique de la Société, avec tous pouvoirs de substitution, aux fins de modifier et de mettre à jour le registre des associés suite à l'émission de la Nouvelle Part.

Troisième résolution

Ainsi qu'il résulte des résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 8 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.525,- (douze mille cinq cent vingt cinq Euros) représenté par 501 (cinq cent une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Le notaire reconnaît que toutes les conditions pour l'augmentation de capital sont remplies.

Déclaration - Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, dus à raison de du présent acte, sont estimés à la somme de € 2.600,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Sensi-Bergami, J. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17189. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174971/187.

(110204703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.779.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

SPCP Group, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, with registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware, 19901, United States, registered with the State of Delaware under number 3475323, and

SPCP Group III, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, with registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware, 19901, United States, registered with the State of Delaware under number 3820590,

duly represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 October 2011.

These proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

having its registered office at 25A boulevard Royal L-2449 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 115779, incorporated pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on 30 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 July 2006, under number 1290 (hereafter the "Company").

The Shareholders, representing the entire capital, take the following resolution:

Sole Resolution

The Shareholders resolve to amend the third paragraph of article 12 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager, except that (i) the signature of at least one (1) manager which is resident in Luxembourg and one manager which is resident in the United States shall be required to open cash or securities bank accounts and (ii) all cash transactions require signature (or electronic execution) by at least two (2) authorized signatories, as such persons are designated by the managers from time to time. The manager/board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

SPCP Group, LLC, une société à responsabilité limitée constituée au et existant sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware, 19901, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Delaware sous le numéro 3475323, et

SPCP Group III, LLC, une société à responsabilité limitée constituée au et existant sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware, 19901, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Delaware sous le numéro 3820590,

dûment représentées par Mademoiselle Carole Noblet, juriste, en vertu de deux procurations signées le 17 octobre 2011.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Etant les associés (les "Associés") de MAG Industriai Intermediate International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée au et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 115779, constituée par un acte notarié de Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire résidant à Luxembourg, le 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 juillet 2006, sous le numéro 1290 (ci-après la "Société").

Les Associés, représentant la totalité du capital social, prennent la résolution suivante:

Résolution Unique

Les Associés décident de modifier le troisième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société de la manière suivante:

"En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant, sauf si (i) la signature d'au moins un (1) gérant résidant à Luxembourg et un gérant résidant aux Etats Unis d'Amérique sont requises pour ouvrir des comptes bancaires en espèces ou en titres et (ii) si toutes les transactions en espèces requièrent la signature écrite (ou signature électronique) d'au moins deux (2) signataires autorisés, ces personnes étant désignées par les gérants de temps à autre. Le gérant/conseil de gérance peut conférer des mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé. "

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. NOBLET et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48172. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).
Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178886/83.

(110208275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

H/H-Capital Management GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 104.508.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug

Durch privatschriftlichen Beschluss vom 21. Dezember 2011 haben die Gesellschafter beschlossen, (i) die Liquidation der Gesellschaft die durch eine am 14. Dezember 2010 vor Notar Henri Hellinckx getroffene Entscheidung der Gesellschafter eröffnet wurde, abzuschliessen und (ii) die Unternehmensbücher und -bilanzen der Gesellschaft für die gesetzlich vorgeschriebene Verwahrungszeit von fünf Jahren in der Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale, MT-210000 Corporate Finance, Beteiligungsgeschäft Bereichscontrolling, Herrn Peter Brodehser, Herrn Reinhard Jaschek, MAIN TOWER, Neue Mainzer Str. 52-58, 60311 Frankfurt am Main, Deutschland, zu verwahren.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Dezember 2011.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2011179297/20.

(110209156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

SPX Clyde Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.811.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of November at 12.30 o'clock.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

JOHNSTON BALLANTYNE HOLDINGS LIMITED, a private company limited by shares, incorporated under the laws of England, having its registered office at 70 Great Bridgewater Street, Manchester, M1 5ES United Kingdom, registered with the Register of Companies for England and Wales under number 7787656, here represented by Me Michaël KITAI, attorney-at-law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed is the sole shareholder of SPX Clyde Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 163.811 incorporated on October 3, 2011 by deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C (the "Company");

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

I. Increase of the capital of the Company by an amount of one million Euros (EUR 1,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to one million and twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,012,500.-) by the issue of ten thousand (10,000) new shares, each having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the

Company's articles of incorporation as amended from time to time, at a total subscription price of six hundred and five million five hundred ninety-nine thousand seventy-two Euros (EUR 605,599,072.-), this capital increase and the payment of premium occurring by a contribution in kind of the entire share capital held by JOHNSTON BALLANTYNE HOLDINGS LIMITED, prenamed, in SPX Luxembourg Holding Company S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 134.747 for an aggregate amount of six hundred and five million five hundred ninety-nine thousand seventy-two Euros (EUR 605,599,072.-) as having been converted from eight hundred thirty-five million US Dollars (USD 835,000,000.-) into Euros at the exchange rate of EUR 1 = 1.3788 USD published in the official website of the European Central Bank with value as of November 8, 2011. Out of this contribution, the amount of one hundred one thousand two hundred fifty Euros (EUR 101,250.-) will be allocated to the legal reserve of the Company and the amount of six hundred four million four hundred ninety seven thousand eight hundred twenty two Euros (EUR 604,497,822.-) will be allocated to the share premium account. Proof of the existence and value of the contribution for an amount of six hundred and five million five hundred ninety-nine thousand seventy-two Euros (EUR 605,599,072.-) has been given by delivery of (i) a contribution certificate dated 9 November 2011 and issued by the management of JOHNSTON BALLANTYNE HOLDINGS LIMITED, prenamed and (ii) a valuation certificate dated 10 November 2011 and duly signed by the managers of the Company.

II. Subsequent amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above resolution as follows:

“ Art. 6.

6.1 The share capital is fixed at one million and twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,012,500.-), represented by ten thousand one hundred twenty-five (10,125) ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are entirely subscribed and fully paid up.”

That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the capital of the Company by an amount of one million Euros (EUR 1,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to one million and twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,012,500.-) by the issue of ten thousand (10,000) New shares, each having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-), at a total subscription price of six hundred and five million five hundred ninety-nine thousand seventy-two Euros (EUR 605,599,072.-).

Subscription and Payment

The ten thousand (10,000) new shares have been subscribed for and paid up by JOHNSTON BALLANTYNE HOLDINGS LIMITED, prenamed, as the sole existing shareholder of the Company, at an aggregate subscription price of six hundred and five million five hundred ninety-nine thousand seventy-two Euros (EUR 605,599,072.-), out of which one million Euros (EUR 1,000,000.-) represents the par value of the ten thousand (10,000) New shares and six hundred and four million four hundred ninety seven thousand eight hundred twenty two Euros (EUR 604,497,822.-), represent the aggregate premium paid on the ten thousand (10,000) New shares, through a contribution in kind of the entire share capital held by JOHNSTON BALLANTYNE HOLDINGS LIMITED, prenamed, in SPX Luxembourg Holding Company S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 134.747 for an aggregate amount of six hundred and five million five hundred ninety-nine thousand seventy-two Euros (EUR 605,599,072.-) as having been converted from eight hundred thirty-five million US Dollars (USD 835,000,000.-) into Euros at the exchange rate of EUR 1 = 1.3788 USD published in the official website of the European Central Bank with value as of November 8, 2011. Out of this contribution, the amount of one hundred one thousand two hundred fifty Euros (EUR 101,250.-) will be allocated to the legal reserve of the Company and the amount of six hundred four million four hundred ninety seven thousand eight hundred twenty two Euros (EUR 604,497,822.-) will be allocated to the share premium account.

Proof of the existence and value of the contribution for an amount of six hundred and five million five hundred ninety-nine thousand seventy-two Euros (EUR 605,599,072.-) has been given by delivery of (i) a contribution certificate dated 9 November 2011 and issued by the management of JOHNSTON BALLANTYNE HOLDINGS LIMITED, prenamed and (ii) a valuation certificate dated 10 November 2011 and duly signed by the managers of the Company.

Second resolution

The general meeting subsequently resolved to amend article 6.1 of the articles of association of the Company as follows:

“ Art. 6.

6.1 The share capital is fixed at one million and twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,012,500.-), represented by ten thousand one hundred twenty-five (10,125) ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are entirely subscribed and fully paid up.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital with premium are estimated at approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille onze, le dix novembre, à 12.30 heures.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

JOHNSTON BALLANTYNE HOLDINGS LIMITED, une société par actions (private company limited by shares) constituée et existant selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social à 70 Great Bridgewater Street, Manchester, M1 5ES, Grande-Bretagne, enregistrée au registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 7787656, ici représentée par Maître Michaël KITAI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La société préqualifiée est l'associé unique de la société SPX Clyde Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon le droit luxembourgeois, avec siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.811, constituée par acte daté du 3 octobre 2011 et reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

La partie comparante, représentée tel que indiqué ci-avant, a invité le notaire à constater que:

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

I. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) au montant d'un million douze mille cinq cents Euros (EUR 1.012.500,-) par l'émission des dix mille (10.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-), (ci-après appelées dans leur ensemble les «Nouvelles parts») et ayant les mêmes droits et obligations que celles visées dans les statuts de Société tels que modifiés, à un montant total de souscription de six cent cinq millions cinq cent quatre vingt dix neuf mille soixante douze Euros (EUR 605.599.072,-), cette augmentation de capital et le paiement de la prime d'émission s'effectuant par l'apport en nature de la totalité des actions détenues par la société précitée JOHNSTON BALLANTYNE HOLDINGS LIMITED dans le capital de la société SPX Luxembourg Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.747 d'une valeur totale de six cent cinq millions cinq cent quatre vingt dix neuf mille soixante douze Euros (EUR 605.599.072,-), convertis de huit cent trente-cinq millions de dollars américains (USD 835.000.000,-) en Euros au taux de change de EUR 1 = USD 1,3788 tel que publié sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne le 8 novembre 2011. De ce montant total de la contribution, le montant de cent un mille deux cent cinquante Euros (EUR 101.250,-) sera alloué à la réserve légale de la Société et le montant de six cent quatre millions quatre cent quatre vingt dix sept mille huit cent vingt deux Euros (EUR 604.497.822,-) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution d'un montant de six cent cinq millions cinq cent quatre vingt dix neuf mille soixante douze Euros (EUR 605.599.072,-) étant apportée par (i) un certificat d'apport daté du 9 novembre 2011 et émis par les gérants de la société précitée JOHNSTON BALLANTYNE HOLDINGS LIMITED et (ii) un certificat d'évaluation daté du 10 novembre 2011 et dûment signé par les gérants de la Société.

II. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter la précédente résolution:

« Art. 6.

6.1 Le capital social est fixé à un million douze mille cinq cent Euros (EUR 1.012.500,-) représenté par dix mille cent vingt-cinq (10.125) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Ces faits exposés, les résolutions suivantes ont été prises par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un million Euros (EUR 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) au montant de un million douze mille cinq cent Euros (EUR 1.012.500,-) par l'émission de dix mille (10.000) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-), à un montant total de souscription de six cent cinq millions cinq cent quatre vingt dix neuf mille soixante douze Euros (EUR 605.599.072,-).

Souscription et Paiement

Les dix mille (10.000) Nouvelles Parts émises ont été souscrites par la société précitée JOHNSTON BALLANTYNE HOLDINGS LIMITED en sa qualité d'associé unique de la Société à un montant total de souscription de six cent cinq millions cinq cent quatre vingt dix neuf mille soixante douze Euros (EUR 605.599.072,-), dont un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) représente la valeur nominale des dix mille (10.000) Nouvelles parts émises. Ce montant total de souscription étant payé par un apport en nature de la totalité des actions détenues par la société précitée JOHNSTON BALLANTYNE HOLDINGS LIMITED dans le capital de SPX Luxembourg Holding Company S.à r.l. une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.747 d'une valeur totale de six cent cinq millions cinq cent quatre vingt dix neuf mille soixante douze Euros (EUR 605.599.072,-), convertis de huit cent trente-cinq millions de dollars américains (USD 835.000.000,-) en Euros au taux de change de EUR 1 = USD 1,3788 tel que publié sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne le 8 novembre 2011. De ce montant total de la contribution, le montant de cent un mille deux cent cinquante Euros (EUR 101.250,-) sera alloué à la réserve légale de la Société et le montant de six cent quatre millions quatre cent quatre vingt dix sept mille huit cent vingt deux Euros (EUR 604.497.822,-) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution d'un montant de six cent cinq millions cinq cent quatre vingt dix neuf mille soixante douze Euros (EUR 605.599.072,-) étant apportée (i) un certificat d'apport daté du 9 novembre 2011 et émis par les gérants de la société précitée JOHNSTON BALLANTYNE HOLDINGS LIMITED et (ii) un certificat d'évaluation daté du 10 novembre 2011 et dûment signé par les gérants de la Société.

Seconde résolution

L'assemblée générale extraordinaire a, de manière subséquente, décidé de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société comme suit:

« Art. 6.

6.1 Le capital social est fixé à un million douze mille cinq cent Euros (EUR 1.012.500,-) représenté par dix mille cent vingt-cinq (10.125) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence de la présente augmentation de capital s'élève à approximativement sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire

Signé: Kitai, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15181. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011175840/186.

(110204511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Field Point PE V (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.685.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La dénomination et le siège social de l'associé de la Société, FIELD POINT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l. (B 114.791), doivent désormais se lire comme suit:

- Field Point II 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg

Les sièges sociaux des gérants de catégorie A de la Société, Monsieur Lewis SCHWARTZ et Monsieur James L. VARLEY, doivent se lire désormais comme suit:

- 100, West Putnam Avenue 06830 Connecticut, Greenwich, Etats-Unis d'Amérique

Le siège social du gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, doit se lire désormais comme suit:

- 5, Savile Row, W1S 3PD Londres, Royaume-Uni

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 novembre 2011

En date du 23 novembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes;

- d'accepter la démission de Madame Sandra EHLERS de son mandat de gérant de catégorie B de la Sociétés avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Christoph TSCHEPE, né le 6 avril 1979 à Trier, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 22, Grand-rue, 1660 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Field Point PE V (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011178648/30.

(110208930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Villefranche Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 151.053.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011178115/11.

(110207021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Horizon 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 104.160.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant l'article 151 sur la loi de la liquidation des sociétés commerciales du 10 août 1915, l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 28 novembre 2011 a prononcé les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide que les livres et documents officiels seront gardés pour une période minimum de 5 ans à l'ancien siège social de la société au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

- L'assemblée décide d'approuver que la société Horizon 5 S.à.r.l. n'a pas de créances impayées.

- L'assemblée décide de clôturer la liquidation et a admis que la société en liquidation a définitivement cessé d'exister.

Following the article 151 of 10 August 1915 regarding the liquidation of companies, the following resolutions have been resolved at the Extraordinary General Meeting of shareholders held on November 28th, 2011:

- The general meeting resolved that the corporate books will be kept for a minimum of 5 years at the former registered office of the company at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

- The general meeting resolved that the company Horizon 5 S.à.r.l. has no debts.

- The general meeting resolved to close the liquidation and acknowledge that the Company in liquidation has definitely ceased to exist.

Référence de publication: 2011179759/21.

(110209468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Ar1vest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 21, rue Simon Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 165.487.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le sept décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Ariane GRACCO, employée privée, née à Messancy (Belgique) le 20 mars 1976, demeurant à L-4130 Esch-sur-Alzette, 56, avenue de la Gare.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, la location et la gestion d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de «Ar1vest s.à r.l.».

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Ariane GRACCO, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Ariane GRACCO, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3.- Le siège social est établi à L-4037 Esch-sur-Alzette, 21, rue Simon Bolivar.

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GRACCO, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 14 décembre 2011. Relation: CAP/2011/4848. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 19 décembre 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011177022/130.

(110205974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Vitalvie Espace Bien-Etre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 11, Zone Industrielle Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 122.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011178116/10.

(110207363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Von Rosen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 103.278.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2011178117/11.

(110207157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Wandhaff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 64.685.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011178122/11.

(110207025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Promon30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8393 Olm, 42, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 153.248.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-deux novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Philippe BASTIN, conseiller commercial, né le 24 février 1977 à Arlon, demeurant à B- 6740 Etalle, 304, rue de Sivry et son épouse

2.- Madame Magali THOLL, commerçante, née à Messancy le 26 octobre 1975, demeurant à B-6740 Etalle, 304, rue de Sivry, en leur qualité d'associés,

Lesquels comparants, agissant en leur qualité d'associés, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls propriétaires de toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée Promon30 Sarl (la Société), ayant son siège à L-8393 Olm, 42, rue de Capellen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mai 2010 publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1458 du 16 juillet 2010,

avec un capital social de 12.500 EUR représenté par 100 parts sociales ayant une valeur nominale de 125 EUR chacune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 153248

- qu'en réunissant en leurs mains la totalité des actions de la Société, ils ont décidé de dissoudre et de liquider la Société celle-ci ayant cessé toute activité et d'agir en tant que liquidateurs de la Société;

- que tous les actifs ont été réalisés et/ou que tous les actifs deviendront la propriété des associés;

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers sont pris en charge par les associés et que tous les passifs actuellement connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, ils assumeront solidairement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société, pour l'exercice de son mandat;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-8393 Olm, 42, rue de Capellen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement aux associés ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.000.-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BASTIN, THOLL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51874. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179992/45.

(110209428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

OLFI Lux Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.807.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of December.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

IT APPEARED:

OLFI Lux Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 159.806,

here represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 1 December 2011.

The said proxy initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "OLFI Lux Intermediate Holdings S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 159.807, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 4 March 2011, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 June 2011 (the "Articles"). The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 7 October 2011.

The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the object clause of the Company.

Further to the above, the Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 3.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures, and finance itself by any means.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream) any to any other person, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,200.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document. The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg

ONT COMPARU:

OLFI Lux Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Luxembourg du commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.806,

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le décembre 2011.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de "OLFI Lux Intermediate Holdings S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Luxembourg du commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.807 et constituée par un acte notarié du notaire Hellinckx, en date du 4 mars 2011 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, en date du 24 juin 2011. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 7 octobre 2011.

L'Associé Unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 13 des Statuts et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société qui devra dorénavant se lire comme suit:

" **Art. 3.** L'objet social de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et dans des sociétés étrangères, ou tout autre entités sociales, d'acquérir par l'achat, la souscription, ou de toute autre façon, ainsi que la vente, l'échange ou autre d'actions, parts, obligations, emprunt obligataire et tout autre titre émis, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés et développer son activité à travers des succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par le biais de placements privés à l'émission d'obligations et tout titre, et se financer par tout moyen.

De manière générale, elle peut accorder une aide (par le biais de prêts, avances, garanties ou titres ou autres) à des sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du même groupe de sociétés que celui auquel appartient la Société ((y compris à des sociétés en amont ou sœur) et à toute personne, prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et développer toute opération qui s'avère nécessaire à la réalisation et développement de son objet.

Enfin, la Société peut procéder à des opérations commerciales, techniques et financières ou tout autre, liées directement ou indirectement dans tout domaine afin de faciliter la réalisation de son objet.

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.200.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire du comparant connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire du comparant signe l'acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55194. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176754/112.

(110206041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Westquay Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.789.

Rectificatif du dépôt portant la référence L110165245 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 18/10/2011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178118/10.

(110207523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

World Power Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.503.

Bruce WROBEL, Hamsa Shadaksharappa, Martin ROSENBERG et Thomas DELEO, Gérants de classe A, ont changé d'adresse professionnelle et sont à présent au 277, Park Avenue, 40th Floor, 10172 New York, Etats-Unis

Référence de publication: 2011178120/10.

(110207371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

CEES Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 165.454.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, am sechsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen:

„CEE Sidefund I S.A. SICAV-FIS“, eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts mit Sitz in 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 160.571, hier vertreten durch Herrn Holger Emmel, beruflich ansässig in 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, am 6. Dezember 2011.

Besagte Vollmacht, nachdem sie von dem Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, handelnd in der obengenannten Eigenschaft, hat den nachfolgenden Gesellschaftsvertrag einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung erstellt:

Kapitel I. Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form, Name. Es wird hiermit durch den Alleingesellschafter eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet (die „Gesellschaft“), die den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag unterliegt (der „Gesellschaftsvertrag“).

Die Gesellschaft zählt ursprünglich einen Alleingesellschafter, Eigentümer aller Geschäftsanteile. Die Gesellschaft kann jedoch jederzeit, insbesondere infolge der Übertragung von Geschäftsanteilen oder der Ausgabe neuer Geschäftsanteile,

aus mehreren Gesellschaftern bestehen, die nicht natürliche Personen sind und deren Zahl dreißig (30) Gesellschafter nicht überschreiten darf.

Der Name der Gesellschaft ist „CEES Invest SARL“.

Art. 2. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach, Großherzogtum Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat können innerhalb des Großherzogtums Luxemburg oder in anderen Ländern Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen gründen.

Sollten der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat feststellen, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art bevorstehen oder bereits eingetreten sind, die die normale Geschäftsführung der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz, beziehungsweise die Verbindung zwischen dem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Sitz der Gesellschaft vorübergehend, bis zur völligen Beilegung dieser außergewöhnlichen Ereignisse, ins Ausland verlegt werden. Diese vorübergehenden Maßnahmen haben keinerlei Auswirkungen auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, welche, unbeschadet dieser provisorischen Verlegung des Sitzes der Gesellschaft, die luxemburgische Staatsangehörigkeit beibehält. Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einem der Organe oder einer der Personen, die mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft beauftragt sind, auszuführen und Dritten gegenüber zur Kenntnis zu bringen.

Art. 3. Gegenstand. Der Gegenstand der Gesellschaft umfasst die Akquisition und das Halten von Beteiligungen an luxemburgischen und / oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, welche der Gesellschaftsgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann ihr Vermögen ebenfalls dazu verwenden, um in Immobilien, geistiges Eigentum oder andere bewegliche oder unbewegliche Güter jeglicher Art und Form zu investieren.

Die Gesellschaft kann in jeglicher Art und Form Darlehen aufnehmen und privat Schuldverschreibungen oder Schuldscheine ausgeben.

Generell kann die Gesellschaft jede kommerzielle, industrielle oder finanzielle Tätigkeit durchführen, welche zur Ausführung und Entwicklung ihrer Geschäftszwecke dienen.

Art. 4. Dauer.

4.1 Die Gesellschaft ist auf bestimmte Zeit bis zum 31. Dezember 2030 errichtet.

4.2. Jedoch kann die Laufzeit der Gesellschaft um fünf Jahre bis zum 31. Dezember 2035 durch Beschluss der Gesellschafterversammlung verlängert werden, um der Gesellschaft die Möglichkeit zu geben ihre satzungsgemäße Tätigkeit durchführen zu können. Die Entscheidung darüber, ob die Laufzeit der Gesellschaft um fünf Jahre verlängert wird, wird durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafter, der vor dem 31. Dezember 2030 getroffen. Die Gesellschafterversammlung tritt auf Ladung des Geschäftsführungsrates zusammen, falls der Geschäftsführungsrat zu dem Schluss kommt, dass die Vermögenswerte der Gesellschaft am oder vor dem 31. Dezember 2030 nicht verwertet werden können.

Im Falle einer Verlängerung der Laufzeit wird den Gesellschaftern nicht das Recht zugestanden ihre Geschäftsanteile zurückzugeben.

4.3 Die Gesellschaft kann, durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafter, die gemäß den Gesetzesbestimmungen hinsichtlich des Quorums und der Mehrheit entscheidet jederzeit aufgelöst werden.

Kapitel II. Kapital, Geschäftsanteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital wird auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) festgesetzt, eingeteilt in fünftausend (5.000) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), alle voll eingezahlt.

Zusätzlich zu dem Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden, in das sämtliche Emissionsaufgelder, die auf einen Anteil zusätzlich zu seinem Nennwert eingezahlt werden, übertragen werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann für die Zahlung von Anteilen, die die Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zurückkauft, zum Ausgleich von realisierten Nettoverlusten, zur Auszahlung an den/die Gesellschafter oder zwecks Zuführung von Geldern in die gesetzliche Rücklage verwendet werden.

Art. 6. Geschäftsanteile. Jeder Geschäftsanteil berechtigt seinen Eigentümer zur Teilhabe am Gewinn und am Vermögen der Gesellschaft und verleiht Anrecht auf eine Stimme während der Gesellschafterversammlungen. Das Eigentum eines Geschäftsanteils bewirkt automatisch die Annahme des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft und der Beschlüsse des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung.

Die Geschäftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Gemeinschaftliche Eigentümer eines Geschäftsanteils müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen einzigen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter, so sind die Geschäftsanteile nur unter den Gesellschaftern frei übertragbar. In diesem Fall dürfen die Geschäftsanteile lediglich dann an Nichtgesellschafter übertragen werden, wenn die Gesellschafterversammlung, bei der drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten sind, sich damit einverstanden erklärt.

Der Beweis für die Übertragung von Geschäftsanteilen wird durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag erbracht. Die Übertragung ist weder gegenüber der Gesellschaft noch gegenüber Dritten wirksam, solange sie nicht gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches ordnungsgemäß gegenüber der Gesellschaft angezeigt wurde oder von dieser anerkannt wurde.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile gemäß den Bestimmungen des Gesetzes zurückerwerben.

Art. 7. Erhöhung und Herabsetzung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann einmalig oder mehrmals durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung erhöht oder herabgesetzt werden, wobei die Bestimmungen hinsichtlich des Quorums und der Mehrheit erfüllt sein müssen, die in vorliegendem Gesellschaftsvertrag oder, gegebenenfalls, durch das Gesetz hinsichtlich der Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrags vorgesehen sind.

Art. 8. Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters. Die Gesellschaft wird weder durch die Entmündigung, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit noch durch jedes andere ähnliche Ereignis, das den Alleingesellschafter oder einen der Gesellschafter betrifft, in Liquidation versetzt.

Kapitel III. Geschäftsführer, Geschäftsführungsrat, Kommissare

Art. 9. Geschäftsführer. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem (1) oder mehreren Geschäftsführern, die, falls deren Anzahl drei beträgt oder übersteigt, einen Geschäftsführungsrat bilden können (der „Geschäftsführungsrat“) und die nicht notwendigerweise Gesellschafter sind (der/die „Geschäftsführer“).

Der/die Geschäftsführer wird/werden vom Alleingesellschafter oder von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für eine befristete oder unbefristete Dauer gewählt und bleibt/bleiben bis zur Wahl seines/ihrer Nachfolger im Amt. Er/sie sind wiederwählbar, können jedoch jederzeit durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Art. 10. Geschäftsführungsrat. Der Geschäftsführungsrat, falls ein solcher besteht, ernennt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden (der „Vorsitzende“). Der Geschäftsführungsrat kann ebenfalls einen Sekretär ernennen, der kein Geschäftsführer zu sein braucht, und welcher für die Aufnahme der Sitzungsprotokolle des Geschäftsführungsrates und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich ist.

Geschäftsführungsratssitzungen werden durch den Vorsitzenden einberufen. Eine Geschäftsführungsratssitzung ist einzuberufen, wenn zwei Geschäftsführer dies fordern.

Der Vorsitzende führt bei allen Geschäftsführungsratssitzungen und (gegebenenfalls) Gesellschafterversammlungen den Vorsitz, mit der Ausnahme, dass der Geschäftsführungsrat beziehungsweise die Gesellschafterversammlung befugt sind, in dessen Abwesenheit mit einfacher Mehrheit der Geschäftsführer beziehungsweise der bei besagter Versammlung anwesenden oder vertretenen Gesellschafter einen anderen Geschäftsführer beziehungsweise eine andere Person zum zeitweiligen Vorsitzenden zu ernennen.

Außer in Dringlichkeitsfällen oder bei vorherigem Einverständnis aller zur Anwesenheit Berechtigten, wird ein schriftlicher Einberufungsbescheid zu den Geschäftsführungsratssitzungen mindestens eine Woche vor dem für sie vorgesehenen Datum per Telefax oder Telegramm entsendet. Diese schriftlichen Einberufungsbescheide enthalten Angaben über Ort und Uhrzeit der Sitzung, die Tagesordnung und die Art der zu verrichtenden Geschäfte. Liegt die schriftliche Zustimmung aller Geschäftsführer per Telefax oder Telegramm vor, kann auf die schriftliche Einberufung verzichtet werden. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Geschäftsführungsratsbeschluss festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jede Geschäftsführungsratssitzung findet in Luxemburg oder an einem anderen Ort statt, den der Geschäftsführungsrat von Zeit zu Zeit festlegen kann.

Jeder Geschäftsführer kann sich in Geschäftsführungsratssitzungen vertreten lassen, indem er hierzu einen anderen Geschäftsführer zu seinem Bevollmächtigten ernennt.

Der Geschäftsführungsrat ist nur dann beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte der amtierenden Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrats werden mit einfacher Mehrheit der Stimmen aller anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Ein Mitglied oder mehrere Mitglieder können per Telefonkonferenz oder unter Zuhilfenahme jedes anderen ähnlichen Kommunikationsmittels an einer Sitzung teilnehmen, das mehreren teilnehmenden Personen erlaubt, gleichzeitig miteinander zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme gilt als einer persönlichen Anwesenheit bei der Sitzung gleichwertig.

In Dringlichkeitsfällen ist ein schriftlicher, von allen Geschäftsführern unterzeichneter Beschluss gültig und rechtsverbindlich, als ob er in einer regulär einberufenen und abgehaltenen Geschäftsführungsratssitzung gefasst worden wäre. Ein

solcher Beschluss kann in einem oder mehreren getrennten Dokumenten mit gleichem Inhalt festgehalten werden, wobei jedes dieser Dokumente von einem oder mehreren Geschäftsführern unterschrieben wird.

Art. 11. Sitzungsprotokolle. Protokolle der Geschäftsführungsratsitzungen werden vom Sitzungsvorsitzenden und (gegebenenfalls) vom Sekretär unterzeichnet. Vollmachten bleiben dem Sitzungsprotokoll beigefügt.

Kopien solcher Protokolle oder Auszüge daraus, welche während eines Gerichtsverfahrens oder anderweitig vorgelegt werden, werden vom Vorsitzenden und (gegebenenfalls) vom Sekretär oder von zwei Geschäftsführungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 12. Befugnisse der Geschäftsführer. Jeder Geschäftsführer einzeln oder der Geschäftsführungsrat, falls ein solcher besteht, ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, um jedwede Handlung auszuführen, welche für die Ausführung des Gesellschaftszweckes notwendig oder dienlich ist. Sämtliche Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag ausdrücklich dem Alleingesellschafter oder der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, liegen in der Zuständigkeit des Geschäftsführers, der Geschäftsführer oder des Geschäftsführungsrats.

Art. 13. Übertragung von Befugnissen. Der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat können einzelne Befugnisse oder Vollmachten beziehungsweise ständige oder zeitweilige Befugnisse an andere von ihnen auserwählte Personen oder Vertreter übertragen.

Art. 14. Interessenkonflikte. Kein Vertrag oder sonstiges Rechtsgeschäft zwischen der Gesellschaft und irgendeiner anderen Gesellschaft oder Firma wird durch den Umstand beeinträchtigt oder ungültig, dass ein oder mehrere Geschäftsführer oder Bevollmächtigte der Gesellschaft persönlich an einer solchen Gesellschaft oder Firma beteiligt ist/sind oder Geschäftsführer, Gesellschafter, Bevollmächtigte(r) oder Angestellte(r) einer solchen Gesellschaft oder Firma ist/sind. Vorbehaltlich nachfolgender gegenteiliger Bestimmungen wird kein Geschäftsführer oder Bevollmächtigter der Gesellschaft, der als Geschäftsführer, Gesellschafter, Bevollmächtigter oder Angestellter einer Gesellschaft oder Firma, mit der die Gesellschaft vertragliche Beziehungen eingeht oder sonstwie Geschäfte tätigt, infolge einer solchen Verbindung mit solch einer anderen Gesellschaft oder Firma zwangsläufig daran gehindert, über solche Verträge oder andere Geschäfte betreffende Angelegenheiten zu beraten und diesbezüglich zu entscheiden oder zu handeln.

Falls ein Geschäftsführer oder ein Bevollmächtigter der Gesellschaft ein persönliches Interesse an einem Rechtsgeschäft der Gesellschaft hat, muss er dieses persönliche Interesse unbeschadet des Vorangehenden dem Geschäftsführungsrat zur Kenntnis bringen und darf nicht an Beratungen bezüglich solcher Rechtsgeschäfte teilnehmen oder darüber abstimmen, und diese Rechtsgeschäfte und Interessen eines Geschäftsführers oder Bevollmächtigten sind dem Alleingesellschafter oder bei der nächsten Gesellschafterversammlung offenzulegen.

Art. 15. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten rechtsverbindlich durch die gemeinschaftlichen Unterschriften je zweier Geschäftsführer verpflichtet. Sie wird weiterhin durch die gemeinschaftlichen Unterschriften oder die Einzelunterschrift von Personen, denen solche Zeichnungsbefugnisse durch den/die Geschäftsführer oder den Geschäftsführungsrat übertragen wurden, rechtsverbindlich verpflichtet, wobei dies jedoch lediglich innerhalb der übertragenen Befugnisse gilt.

Falls die Verwaltung der Gesellschaft einem (1) Geschäftsführer obliegt, wird die Gesellschaft gegenüber Dritten rechtsverbindlich durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 16. Wirtschaftsprüfer. Die Überwachung der Gesellschaftsgeschäfte kann und, in den gesetzlich bestimmten Fällen, muss einem oder mehreren unabhängigen Wirtschaftsprüfern anvertraut werden.

Die Wirtschaftsprüfer werden, gegebenenfalls, vom Alleingesellschafter oder, gegebenenfalls, von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für einen Zeitraum gewählt, der sechs Jahre nicht überschreiten darf, und sie bleiben im Amt, bis ihre Nachfolger gewählt sind. Am Ende ihres Mandats als Wirtschaftsprüfer sind sie wiederwählbar, können jedoch jederzeit mit oder ohne Grund durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder, gegebenenfalls, der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

Kapitel IV. Gesellschafterversammlung

Art. 17. Gesellschafterversammlung. Besteht die Gesellschaft aus einem Alleingesellschafter, so übt dieser die Befugnisse aus, die per Gesetz der Gesellschafterversammlung zufallen. Die Artikel 194 bis 196 und 199 des Gesetzes vom 10. August 1915 finden diesbezüglich keine Anwendung.

Die Beschlüsse der Gesellschafter können, sofern die Gesellschaft aus nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern besteht, durch schriftliche Abstimmung über den Wortlaut der zu fassenden Beschlüsse, der durch den/die Geschäftsführer oder den Geschäftsführungsrat per Einschreiben an die Gesellschafter übersandt wird, getroffen werden. Im letzteren Falle sind die Gesellschafter verpflichtet, ihre Stimme innerhalb einer Frist von fünfzehn (15) Tagen ab dem Zugang des Wortlauts des vorgeschlagenen Beschlusses schriftlich abzugeben und an die Gesellschaft zu übersenden.

Außer im Falle eines Alleingesellschafters können die Gesellschafter eine Gesellschafterversammlung nach Einberufung gemäß luxemburgischem Recht durch den/die Geschäftsführer beziehungsweise den Geschäftsführungsrat, oder subsidiär, durch den Kommissar, oder subsidiär dazu, auf Anfrage von Gesellschaftern, welche die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, abhalten. Die Einberufung, welche gemäß Gesetz den Gesellschaftern zugesendet wird, beinhaltet Zeitpunkt und Ort der Versammlung, sowie Tagesordnung und Art der abzuschließenden Geschäfte.

Wenn alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind, und wenn sie erklären, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung informiert worden sind, kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Ein Gesellschafter kann an jeder Gesellschafterversammlung teilnehmen, indem er schriftlich, per Telefax oder Telegramm, eine andere Person als Vertreter bestellt, welcher kein Gesellschafter sein muss.

Gesellschafterversammlungen, Jahresgesellschafterversammlung inbegriffen, können im Ausland abgehalten werden, wenn Umstände höherer Gewalt, deren Einschätzung im alleinigen Ermessen des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführer oder des Geschäftsführungsrats liegen, dies erforderlich machen.

Art. 18. Befugnisse der Gesellschafterversammlung. Jede ordnungsgemäß zusammengetretene Gesellschafterversammlung vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Mit Ausnahme der Befugnisse, die laut Gesetz oder vorliegendem Gesellschaftsvertrag dem Geschäftsführer, den Geschäftsführern beziehungsweise dem Geschäftsführungsrat vorbehalten sind, ist sie mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, um jedwede mit den Gesellschaftsgeschäften verbundene Handlung durchzuführen oder zu genehmigen.

Art. 19. Jahresgesellschafterversammlung. Die Jahresgesellschafterversammlung, die lediglich dann abzuhalten ist, wenn die Gesellschaft mehr als 25 Gesellschafter zählt, tritt jedes Jahr am zweiten Mittwoch des Monats März um 09.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsbescheid zu der Versammlung angegebenen Ort zusammen.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so wird die Jahresgesellschafterversammlung am darauf folgenden Werktag abgehalten.

Art. 20. Verfahren, Wahl. Jeder Beschluss hinsichtlich der Abänderungen des vorliegenden Gesellschaftsvertrages und jeder Beschluss, dessen Fassung aufgrund des vorliegenden Gesellschaftsvertrags oder, gegebenenfalls, des Gesetzes, der mit der für eine Abänderung dieses Gesellschaftsvertrages erforderlichen Beschlussfähigkeit und Mehrheit unterliegt, muss von einer Mehrheit der Gesellschafter angenommen werden, die mindestens drei Viertel des gesamten Gesellschaftskapitals vertreten.

Vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen des Gesetzes oder des vorliegenden Gesellschaftsvertrages werden alle übrigen Beschlüsse von Gesellschaftern getroffen, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zu einer Stimme.

Kopien von oder Auszüge aus Sitzungsprotokollen, welche in Gerichtsinstanzen oder anderweitig vorgebracht werden können, werden durch den Vorsitzenden oder einen Geschäftsführer unterzeichnet.

Kapitel V. Geschäftsjahr, Ausschüttung und Verteilung von Gewinnen

Art. 21. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monats Oktober und endet am dreißigsten Tag des Monats September eines jeden darauffolgenden Jahres.

Art. 22. Bilanz. Am Ende jedes Geschäftsjahres werden die Bücher geschlossen und der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat erstellen ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung in Übereinstimmung mit dem Gesetz.

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem Alleingesellschafter oder, gegebenenfalls, der Gesellschafterversammlung zur Verabschiedung vorgelegt.

Jeder Gesellschafter oder ein von ihm Bevollmächtigter hat das Recht diese Finanzdokumente am Gesellschaftssitz einzusehen. Zählt die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, so kann dieses Recht lediglich während fünfzehn (15) Tagen vor dem Datum der Jahresgesellschafterversammlung ausgeübt werden.

Art. 23. Ausschüttung und Verteilung von Gewinnen. Fünf Prozent (5%) werden vom jährlichen Reingewinn abgezogen und den gesetzlichen Rücklagen zugewiesen. Die Verpflichtung, diese Zuweisung vorzunehmen, besteht dann nicht mehr, wenn die gesetzlichen Rücklagen die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht haben.

Der Alleingesellschafter oder die Gesellschafterversammlung entscheiden über die Verwendung des Saldos des jährlichen Reingewinns. Sie können entscheiden, den Saldo ganz oder teilweise einer Reserve oder Provision zuzuweisen, ihn auf neue Rechnung zu übertragen oder ihn in Form von Dividenden an die Gesellschafter auszuschütten.

Der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat können unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen eine Abschlagsdividende auszahlen. Der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat bestimmen den Betrag und das Datum für die Auszahlung einer solchen Abschlagszahlung.

Kapitel VI. Auflösung, Liquidation

Art. 24. Auflösung, Liquidation. Vorbehaltlich anderslautender Gesetzesbestimmungen kann die Gesellschaft durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden, der gemäß denselben Regeln bezüglich des Quorums und der Mehrheit getroffen wird, die für die Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrags vorgesehen sind.

Bei Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Abwickler (wahlweise natürliche oder juristische Personen) durchgeführt, die durch den Alleingesellschafter oder die Gesellschafterversammlung ernannt werden, die die Befugnisse und die Entschädigung der Abwickler festlegen.

Nach Begleichung aller Schulden und Gebühren der Gesellschaft und nach Begleichung der Liquidationsausgaben wird das verbleibende Nettovermögen gleichmäßig an die Inhaber der Geschäftsanteile ausgeschüttet, und zwar im Verhältnis zu der Anzahl der von ihnen gehaltenen Geschäftsanteile.

Kapitel VII. Anwendbares Recht

Art. 25. Anwendbares Recht. Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind, werden in Übereinstimmung mit dem Luxemburger Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung bestimmt.

Zeichnung und Einzahlung

Nachdem der Gesellschaftsvertrag der Gesellschaft durch die erschienene Partei erstellt worden ist, hat diese Partei folgende Anzahl Geschäftsanteile gezeichnet und nachstehende Beträge voll in bar eingezahlt:

Gesellschafter	Gezeichnetes Kapital (EUR)	Anzahl Geschäftsanteile	Einzahlung (EUR)
„CEE Sidefund I S.A. SICAVFIS“	125.000,-	5.000	125.000,
Summe:	125.000,-	5.000	125.000,

Der Beweis dieser Einzahlung in bar wurde dem amtierenden Notar erbracht, der bestätigt, dass die Bestimmungen des Artikels 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung eingehalten worden sind.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr tausenddreihundert Euro geschätzt.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag der Gesellschaft und endet am 30. September 2012.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Der Alleingesellschafter, der stellvertretend für die Gesellschafterversammlung handelt, hat unverzüglich die folgenden Beschlüsse gefasst:

Der Alleingesellschafter beschließt, die Anzahl der Geschäftsführer auf fünf (5) festzulegen, und beschließt außerdem folgende Geschäftsführer zu ernennen:

- Herr Detlef Schreiber, geboren in Hamburg (Deutschland) am 9. Januar 1970, beruflich ansässig in Speersort, 10, D-20095 Hamburg, Deutschland;
- Herr Olaf Lüdemann, geboren in Rotenburg/Wümme am 13. Mai 1970, beruflich ansässig in Speersort, 10, D-20095 Hamburg, Deutschland;
- Herr Alain Nati, geb. in Luxemburg am 21.04.1963, beruflich ansässig in 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;
- Herr Klaus Pyter, geboren in Ravensburg (Deutschland), am 3. Mai 1944, beruflich ansässig in 49, rue de Contern, L-5339 Moutfort;
- Herr Cornelius Bechtel, geboren in Emmerich (Deutschland), am 11. März 1968, beruflich ansässig in 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxemburg.

2. Zum Vorsitzenden des Geschäftsführungsrates wird Herr Klaus Pyter ernannt.

3. Die Mandate der Geschäftsführer werden gem. Artikel 9 der Satzung unbefristet erteilt, bis sie vom Alleingesellschafter oder der Gesellschafterversammlung widerrufen werden.

4. Der Sitz der Gesellschaft wird sich befinden in 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Großherzogtum Luxemburg).

5. Zum unabhängigen Wirtschaftsprüfer wird ernannt:

„KPMG Audit“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.590.

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers endet mit der Gesellschafterversammlung, die über die Konten 2011-2012 befindet.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die

Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. EMMEL, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 8. Dezember 2011. Relation: EAC/2011/16557. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011175128/305.

(110204529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Oracle Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.323.

Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'Actionnaire Unique en date du 20 Décembre 2011

L'actionnaire unique décide de nommer entant que gérant de catégorie B avec effet au 19 décembre 2011 et ce pour une période illimitée:

- Mr. Frédéric Gardeur, né le 12 Juillet 1972 à Messancy (Belgique) ayant pour adresse professionnelle 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

- Mr. Alessandro Maiocchi, né le 1^{er} Octobre 1974 à Venise (Italie) ayant pour adresse professionnelle 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

Luxembourg, le 27 Décembre 2011.

Pour Oracle Finance

Un mandataire

Référence de publication: 2011178920/18.

(110208987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

World Trust Corporation S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 25.862.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9/12/2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011178121/10.

(110207549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Danube SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.983.

In the year two thousand and eleven, on the seventh of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Anne-Sophie Saunier, attorney at law, with professional address in Luxembourg

acting by virtue of circular resolutions taken by the board of managers of Danube Management Sàrl acting in its capacity as manager (gérant) of "Danube S.C.A., SICAR" (the "Manager") on 8 November 2011, copy of said circular resolutions, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with the registration authorities,

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company "Danube S.C.A., SICAR", an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) ("SICAR") under the form of a SCA (société en commandite par actions), having its registered office at 46a avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149983 was incorporated by deed of the undersigned notary on 9 December 2009 (the "Company") published in the Mémorial C under number 74 of 12 January 2010 and as amended by deed of the undersigned notary on 2 February 2010 published in the Mémorial C on 30 March 2010 under number 669, amended again by deed of the undersigned notary on 31 March 2010, published in the Mémorial C on 4 June 2010 under number 1171, amended again by deed of the undersigned notary on 17 June 2010, published in the Mémorial C on 5 October 2010 under number 2082,

amended by deed of the undersigned notary on 10 January 2011, published in the Mémorial C on 17 May 2011 under number 1030, amended again by deed of the undersigned notary 25 January 2011 published in the Mémorial C on 17 May 2011 under number 1110, and amended again by deed of the undersigned notary on 6 May 2011, published in the Mémorial C on 14 July 2011 under number 1571, and amended again by deed of the undersigned notary on 8 June 2011, published in the Mémorial C on 6 September 2011 under number 2068.

II. - According to article 5 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company has an issued capital of TWO MILLION NINE HUNDRED AND FIVE THOUSAND ONE HUNDRED AND EIGHTY-EIGHT UNITED STATES DOLLARS AND THIRTY CENTS (2,905,188.30 USD) divided into:

- i) TWO HUNDRED AND EIGHTEEN THOUSAND, SIX HUNDRED AND TEN POINT FIVE (218,610.5) Class A Ordinary Shares (each a "Class A Ordinary Share");
- ii) ONE (1) Class B Ordinary Share (each a "Class B Ordinary Share");
- iii) SEVENTY-ONE THOUSAND, NINE HUNDRED AND SIX POINT THIRTY THREE (71,906.33) Class C Ordinary Shares (each a "Class C Ordinary Share"); and
- iv) ONE (1) Management Share (each a "Management Share").

The Company has an authorised share capital of ONE HUNDRED MILLION UNITED STATES DOLLARS (100,000,000.- USD) divided into TEN MILLION (10,000,000) Shares, comprising:

- i) NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY NINE THOUSAND NINE HUNDRED AND NINETY NINE (9,999,999) Ordinary Shares; and
- ii) ONE (1) Management Share.

The Manager is authorised by article 5 of the Articles to cause the Company to issue further Ordinary Shares and Management Shares so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital from time to time as it, in its discretion, may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as from the date of incorporation of the Company such as determined by article 32 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The Manager is further authorised by article 5 of the Articles to determine the conditions attaching to any subscription for Ordinary Shares and Management Shares from time to time (including the payment of any share premium or subscription surplus).

The Manager is further authorised to issue such Ordinary Shares and Management Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Manager effects an increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it is obliged under article 5 of the Articles to take steps to amend article 5 of the Articles in order to record the change and the Manager is further authorised to take or to authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

III. - Pursuant to this authorisation, the Manager has decided on 8 November 2011 to increase the share capital of the Company by issuing further Class A Ordinary Shares (the "New Class A Ordinary Shares") and further Class C Ordinary Shares (the "New Class C Ordinary Shares") by an amount of FOUR MILLION FOUR HUNDRED EIGHTY-FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FORTY-SEVEN POINT EIGHTY UNITED STATES DOLLARS (4,484,847.80 USD) so as to bring the total capital of the Company from its present amount of TWO MILLION NINE HUNDRED AND FIVE THOUSAND ONE HUNDRED AND EIGHTY-EIGHT UNITED STATES DOLLARS AND THIRTY CENTS (2,905,188.30) to SEVEN MILLION THREE HUNDRED AND NINETY THOUSAND THIRTY SIX UNITED STATES DOLLARS AND TEN CENTS (7,390,036.10 USD), by the issue of TWO HUNDRED AND EIGHTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND FORTY-FOUR POINT TWO HUNDRED AND FIFTY-FIVE (218,444.255) New Class A Ordinary Shares and TWO HUNDRED AND THIRTY THOUSAND AND FORTY POINT FIVE HUNDRED AND TWENTY-FIVE (230,040.525) New Class C Ordinary Shares.

The Manager further resolved on November 8th, 2011, to suppress the preferential rights of existing shareholders in relation to the aforementioned increase of the share capital of the Company.

The new shares have been subscribed as follows:

(i) 218,444.255 New Class A Ordinary Shares have been subscribed by Danube Fund LP with registered office at c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY19002, Cayman Islands.

(ii) the New Class C Ordinary Shares have been subscribed as follows:

Nbr	Name of Shareholders	No. of New Class C Ordinary Shares
1	OTP Voluntary Pension Fund	33,814.9
2	László Wolf	2,997.5
3	Specton Investments Limited	8,453.73
4	Valean Investments Limited	8,453.73

5	METMI Kft.	1,690.745
6	Zsolt Kovács	1,687.245
7	Miklós Zsoldos	2,113.4
8	György Zolnai	1,690.8
9	MHS European Holdings Sàrl	<u>169,138.475</u>
	TOTAL	230,040.525

The total subscription amount of FOUR MILLION FOUR HUNDRED AND EIGHTY-FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FORTY-SEVEN POINT EIGHT UNITED STATES DOLLARS (4,484,847.8 USD) has been fully paid up by the abovementioned shareholders and evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

Following the realisation of the increase of capital, the sixth paragraph of article 5 of the Articles is amended to be worded as follows:

English version:

"The Company has a subscribed share capital of seven million, three hundred and ninety thousand, thirty-six United States dollars and ten cents (7,390,036.10 USD) divided into:

(1) Four hundred and thirty-seven thousand, fifty-four point seven hundred fifty-five (437,054.755) Class A Ordinary Share issued to Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the "Partnership"). The Class A Ordinary Shares are neither obliged to fund any portion of the Management Fee nor subject to Carried Interest, as further described article 29.3.c below;

(2) One (1) Class B Ordinary Share, issued with respect to the interests of the Carried Interest Shareholder (as defined below) which is not obliged to fund any portion of the Management Fee and which is entitled to receive Carried Interest as further described in article 29.3.c. below;

(3) Three hundred and one thousand, nine hundred and forty-six point eight hundred and fifty-five (301,946.855) Class C Ordinary Shares, issued with respect to direct Investors each of whom has not been designated to be an affiliate by the Manager. The Class C Ordinary Shares will receive a Preferred Return (as defined below), are subject to Carried Interest and will be obliged to pay a share of the Management Fee, as further described in article 29.3.c. below; and

(4) One (1) Management Share, issued with respect to the interest of the Unlimited Shareholder, which is not obliged to fund any portion of the Management Fee."

French translation:

«La Société dispose d'un capital social souscrit de sept millions, trois cent quatre-vingt-dix mille, trente-six dollars américains et dix centimes (7.390.036,10 USD) réparti en:

(1) Quatre cent trente-sept mille, cinquante-quatre virgule sept cent cinquante-cinq (437.054,755) Actions Ordinaires de Catégorie A émises pour Danube Fund LP, une société en commandite exonérée d'impôts de droit des îles Cayman, ayant son siège aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, (l'«Entreprise»). Les Actions Ordinaires de Catégorie A ne financent pas obligatoirement une partie des Frais de Gestion, et ne sont pas soumises aux Carried Interest, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(2) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B, émis en faveur du Carried Interest Shareholder (tel que défini ci-dessous) qui n'est pas tenu de financer une partie des Frais de Gestion et qui est en droit de percevoir un Carried Interest tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(3) Trois cent un mille, neuf cent quatre-six virgule huit cent cinquante-cinq (301.946,855) Actions Ordinaires de Catégorie C, émises en faveur des investisseurs directs qui n'ont pas été nommés comme affiliés par le Gérant. Les Actions Ordinaires de Catégorie C recevront un Rendement Préférentiel (tel que décrit ci-dessous), sont soumises au Carried Interest et entraîneront obligatoirement le paiement d'une partie des Frais de Gestion, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous; et

(4) Une (1) Action de Gestion, émise en faveur de l'Actionnaire Gérant Commandité, qui n'est pas obligé de financer une partie des Frais de Gestion.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the corporation and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 4,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille onze, le sept décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Anne-Sophie Saunier, avocate à la Cour, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg

agissant en vertu des résolutions circulaires prises par le Conseil de Gérance de Danube Management Sàrl, agissant en sa qualité de gérant de Danube S.C.A., SICAR (le «Gérant») en date du 8 novembre 2011, copie desdites résolutions circulaires après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. - La société "Danube S.C.A., SICAR", une société d'investissement en capital à risque («SICAR») constituée sous la forme d'une société en commandite par actions (SCA), ayant son siège social sis au 46a avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149983 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 décembre 2009 (la «Société») publié au Mémorial C, numéro 74, le 12 janvier 2010, modifié suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 1171, le 4 juin 2010, modifié encore suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 2082, le 5 octobre 2010, modifié encore suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 1030, le 17 mai 2011, modifié encore suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 1110 le 17 mai 2011 et modifié encore suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 6 mai 2011, publié au Mémorial C sous le numéro 1571 le 14 juillet 2011, modifié encore suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 8 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 2068 du 6 septembre 2011.

II. - Selon l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital social est fixé à DEUX MILLIONS NEUF CENT CINQ MILLE CENT QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS AMERICAINS ET TRENTE CENTIMES (2.905.188,30 USD) réparti en:

- i) DEUX CENT DIX-HUIT MILLE SIX CENT DIX VIRGULE CINQ (218.610,5) Actions Ordinaires de Catégorie A (chacune une «Action Ordinaire de Catégorie A»);
- ii) UNE (1) Action Ordinaire de Catégorie B (chacune une «Action Ordinaire de Catégorie B»);
- iii) SOIXANTE-ET-ONZE MILLE NEUF CENT SIX VIRGULE TRENTE-TROIS (71.906,33) Actions Ordinaires de Catégorie C (chacune une «Action Ordinaire de Catégorie C»); et
- iv) UNE (1) Action de Gestion (chacune une «Action de Gestion»).

La Société a un capital social autorisé de CENT MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (100.000.000 USD) réparti en DIX MILLIONS (10.000.000,-) d'actions comprenant:

- NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF (9.999.999) Actions Ordinaires;
- UNE (1) Action de Gestion.

Le Gérant est autorisé en vertu de l'article 5 des statuts à faire émettre par la Société de nouvelles Actions Ordinaires et Actions de Gestion afin d'augmenter le capital social de la Société jusqu'au montant du capital social total autorisé le cas échéant et de manière discrétionnaire, tout comme il peut déterminer et accepter des souscriptions pour de telles actions dans un délai de cinq (5) ans à compter de la date de constitution de la Société telle que définie par l'article 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Gérant est également autorisé conformément à l'article 5 des statuts à définir le cas échéant les conditions relatives à toute souscription pour des Actions Ordinaires et des Actions de Gestion (y compris le versement de toute prime d'émission ou de tout excédent de souscription).

Le Gérant est également autorisé à émettre de telles Actions Ordinaires et Actions de Gestion pendant la période mentionnée ci-dessus sans que les Actionnaires ne puissent exercer leurs droit préférentiel de souscription.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Gérant conformément aux dispositions ci-dessus, ce dernier prendra en vertu de l'article 5 des statuts, les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 des statuts afin de constater cette modification et sera habilité à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi Luxembourgeoise.

III. - Conformément à cette autorisation, le Gérant a décidé en date du 8 novembre 2011 d'augmenter le capital social de la Société par l'émission d'Actions Ordinaires de Catégorie A supplémentaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A») et d'Actions Ordinaires de Catégorie C supplémentaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C») d'un montant de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT QUA-

RANTE-SEPT DOLLARS AMERICAINS VIRGULE QUATRE-VINGTS CENTIMES (4.484.847,80 USD) en vue de porter le capital social de son montant actuel de DEUX MILLIONS NEUF CENT CINQ MILLE CENT QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS AMERICAINS VIRGULE TRENTE CENTIMES (2.905.188,30 USD) à SEPT MILLIONS, TROIS QUATRE-VINGT-DIX MILLE, TRENTE-SIX DOLLARS AMERICAINS ET DIX CENTIMES (7.390.036,10 USD) par l'émission de DEUX CENT DIX-HUIT MILLE, QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE VIRGULE DEUX CENT CINQUANTE-CINQ (218.444,255) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A et DEUX CENT TRENTE MILLE QUARANTE VIRGULE CINQ CENT VINGT-CINQ (230.040,525) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C.

Le Gérant a également décidé le 8 novembre 2011 de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour l'augmentation de capital de la Société ci-dessus mentionnée.

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

(i) 218.444,255 Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A ont été souscrites par Danube Fund LP ayant son siège social sis aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

(ii) les Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C ont été souscrites par les souscripteurs suivants comme suit:

Nbr	Nom des Actionnaires	Nombre des Nouvelle Actions Ordinaires de Catégorie C
1	OTP Voluntary Pension Fund	33.814,9
2	László Wolf	2.997,5
3	Specton Investments Limited	8.453,73
4	Valean Investments Limited	8.453,73
5	WSW Energy Company	1.690,745
6	Zsolt Kovács	1.687,245
7	Miklós Zsoldos	2.113,4
8	György Zolnai	1.690,8
9	MHS European Holdings Sàrl	169.138,475
	TOTAL	230.040,525

Le montant total de souscription de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT QUARANTE-SEPT DOLLARS AMERICAINS ET QUATRE-VINGTS CENTIMES (4.484.847,80 USD) a été entièrement libéré par les actionnaires ci-dessus mentionnés et la preuve du paiement a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

A la suite de cette augmentation de capital, le sixième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

"The Company has a subscribed share capital of seven million, three hundred and ninety thousand, thirty-six United States dollars and ten cents (7,390,036.10 USD) divided into:

(1) Four hundred and thirty-seven thousand, fifty-four point seven hundred fifty-five (437,054.755) Class A Ordinary Share issued to Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the "Partnership"). The Class A Ordinary Shares are neither obliged to fund any portion of the Management Fee nor subject to Carried Interest, as further described article 29.3.c below;

(2) One (1) Class B Ordinary Share, issued with respect to the interests of the Carried Interest Shareholder (as defined below) which is not obliged to fund any portion of the Management Fee and which is entitled to receive Carried Interest as further described in article 29.3.c. below;

(3) Three hundred and one thousand, nine hundred and forty-six point eight hundred and fifty-five (301,946.855) Class C Ordinary Shares, issued with respect to direct Investors each of whom has not been designated to be an affiliate by the Manager. The Class C Ordinary Shares will receive a Preferred Return (as defined below), are subject to Carried Interest and will be obliged to pay a share of the Management Fee, as further described in article 29.3.c. below; and

(4) One (1) Management Share, issued with respect to the interest of the Unlimited Shareholder, which is not obliged to fund any portion of the Management Fee."

Traduction française:

«La Société dispose d'un capital social souscrit de sept millions, trois cent quatre-vingt-dix mille, trente-six dollars américains et dix centimes (7.390.036,10 USD) réparti en:

(1) Quatre cent trente-sept mille cinquante-quatre virgule sept cent cinquante-cinq (437.054,755) Actions Ordinaires de Catégorie A émises pour Danube Fund LP, une société en commandite exonérée d'impôts de droit des îles Cayman,

ayant son siège aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, (l'«Entreprise»). Les Actions Ordinaires de Catégorie A ne financent pas obligatoirement une partie des Frais de Gestion, et ne sont pas soumises aux Carried Interest, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(2) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B, émis en faveur du Carried Interest Shareholder (tel que défini ci-dessous) qui n'est pas tenu de financer une partie des Frais de Gestion et qui est en droit de percevoir un Carried Interest tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(3) Trois cent un mille neuf cent quarante-six huit cent cinquante-cinq (301.946,855) Actions Ordinaires de Catégorie C, émises en faveur des investisseurs directs qui n'ont pas été nommés comme affiliés par le Gérant. Les Actions Ordinaires de Catégorie C recevront un Rendement Préférentiel (tel que décrit ci-dessous), sont soumises au Carried Interest et entraîneront obligatoirement le paiement d'une partie des Frais de Gestion, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous; et

(4) Une (1) Action de Gestion, émise en faveur de l'Actionnaire Gérant Commandité, qui n'est pas obligé de financer une partie des Frais de Gestion.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à EUR 4.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.-S. SAUNIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55206. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176394/282.

(110205728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Richmont Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 36, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.758.

La présente pour vous informer de ma démission avec effet immédiat du poste d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Marc Vanden Bergh.

Référence de publication: 2011178182/9.

(110206448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Wasserheim Anlagen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 117.690.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.12.2011.

Référence de publication: 2011178123/10.

(110207685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Wassila Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.446.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 22/12/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011178124/10.

(110207661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Waterfront Hospitality S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.421.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178125/10.

(110207306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Westbrook Hospitality S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.413.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178128/10.

(110207305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Green Cover S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 107.706.

Fiduciaire IFT Sàrl, nous dénonçons le siège à effet immédiat de la

Green Cover S.A., RCS Luxembourg N° B 107.706

dont le siège est situé 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fiduciaire I.F.T. Sàrl

15, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Luc Abitbol

Référence de publication: 2011178167/14.

(110206328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Aquador S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, Zone Industrielle Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 165.600.

STATUTS

L'an deux mille onze, le sept décembre.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Peddy GESCHWIND, employé, demeurant à L-4981 Reckange-sur-Mess, 10 An der Reispelt.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de produits alimentaires et de plantes aquatiques ainsi que l'achat, la vente et l'élevage d'animaux vivants domestiques avec l'achat et la vente des produits de la branche avec la vente et la réalisation de plans aquatiques intérieurs et extérieurs, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "AQUADOR S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Ehlange-sur-Mess.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2012.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (EUR 900,-) .

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Peddy GESCHWIND, prédit.

2.- La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.

3.- Le siège social est établi à L-3961 Ehlange-sur-Mess, Zone Industrielle Am Brill.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Geschwind, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2011. Relation: EAC/ 2011/ 16837. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178433/82.

(110208567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Classé Chic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 6-8, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.536.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178215/9.

(110208093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

World Color Insurance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 97.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178132/10.

(110206965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

WPP Luxembourg Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.474.418.100,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.550.

Il est à noter que le siège social des sociétés Arbour Square B.V., Lexington International B.V. et Taylor Nelson Sofres B.V., associés de la Société, a été transféré au Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, Pays-Bas.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Europe S.à r.l.

Un Mandataire / Un Mandataire

Lennart Stenke / Anne Ehrismann

Manager / Manager

Référence de publication: 2011178134/15.

(110207196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

WPP Luxembourg Germany Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 38.207.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 157.627.

Il est à noter que le siège social de la société Vincent Square Holding B.V., associé de la Société, a été transféré au Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, Pays-Bas.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Germany Holdings 3 S.à r.l.

Un Mandataire / Un Mandataire

Lennart Stenke / Anne Ehrismaan

Manager / Manager

Référence de publication: 2011178135/15.

(110207206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Bombardier Transportation Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 73.988.

En vertu d'une décision du conseil communal de Schuttrange, le nom de la rue où se trouve le siège social de la Société, anciennement "Parc d'Activité Syrdall" a changé et est devenu "rue Gabriel Lippmann". En conséquence, le siège social de la Société est désormais situé au "9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011178205/14.

(110207694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

WPP Luxembourg Theta Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 220.715.125,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178136/10.

(110207277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

WPP Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 4.914.733.590,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 90.028.

Il est à noter que le siège social de la société Lexington International B.V., associé de la Société, a été transféré au Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, Pays-Bas.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Holdings S.à r.l.

Un Mandataire / Un Mandataire

Lennart Stenke / Anne Ehrismann

Manager / Manager

Référence de publication: 2011178137/15.

(110207225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

WPP Quebec Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.000.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 144.463.

Il est à noter que le siège social de la société WPP Ontario Square B.V., associé unique de la Société, a été transféré au Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, Pays-Bas.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Quebec Square S.à r.l.

Un Mandataire / Un Mandataire

Lennart Stenke / Anne Ehrismann

Manager / Manager

Référence de publication: 2011178138/15.

(110207228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Bombardier Transportation Luxembourg Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 73.989.

En vertu d'une décision du conseil communal de Schuttrange, le nom de la rue où se trouve le siège social de la Société, anciennement "Parc d'Activité Syrdall" a changé et est devenu "rue Gabriel Lippmann". En conséquence, le siège social de la Société est désormais situé au "9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011178207/14.

(110207700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Tirostem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 87.994.

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Par-devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TIROSTEM S.A.", (ci-après dénommée la Société), avec siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 87.994, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence alors à Mersch, en date du 26 juin 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1314 du 11 septembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2987 du 22 décembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis PIVA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

qui désigne comme secrétaire Madame Marta COTAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Stéphanie SALIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Dissolution anticipée de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Seconde résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jean-Charles MIGINIAC, né le 9 décembre 1963 à Issy-les Moulineaux (France), demeurant Residence Park Inn, 36 Atanas Dukov Str, 1407 Sofia, Bulgarie.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. PIVA, M. COTAS, S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56989. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178079/69.

(110206539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

WPP Union Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.245.250,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.911.

Il est à noter que le siège social de la société WPP US Investments B.V., associé unique de la Société, a transféré au Laan op Zuid 167,3072 DB Rotterdam, Pays-Bas.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Union Square S.à r.l.
Un Mandataire / Un Mandataire
Lennart Stenko / Anne Ehrismann
Manager / Manager

Référence de publication: 2011178139/15.

(110207232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

WSB 2 Grundstück S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 décembre 2011. Signature.

Référence de publication: 2011178140/10.

(110206800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Bombardier Transportation Luxembourg Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 76.981.

En vertu d'une décision du conseil communal de Schuttrange, le nom de la rue où se trouve le siège social de la Société, anciennement "Parc d'Activité Syrdall" a changé et est devenu "rue Gabriel Lippmann". En conséquence, le siège social de la Société est désormais situé au "9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011178208/14.

(110207696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Springboard Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 148.309.

In the year two thousand eleven, on the twenty-ninth day of November.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared :

Springboard Finance Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two billion ninety-eight million four hundred twenty-eight thousand one hundred forty four United-States Dollars (USD 2,098,428,144.-), with registered office at 23-29 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.196, (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Me Caroline Taudiere, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 November 2011.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the owner of all the shares issued by Springboard Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two billion three million three hundred sixteen thousand thirty-five United-States Dollars (USD 2,003,316,035.-), with registered office at 23-29 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 14 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2011 of 14 October 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.309 (the "Company"). The articles of association have lastly been amended by a deed of the undersigned notary of 23 November 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed in advance of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of two billion three million two hundred sixty-six thousand thirty-five United-States Dollars (USD 2,003,266,035.-) so as to reduce it from its current amount of two billion three million three hundred sixteen thousand thirty-five United-States Dollars (USD 2,003,316,035.-) to fifty thousand United-States Dollars (USD 50,000.-) by way of cancellation of two billion three million two hundred sixty-six thousand thirty-five (2,003,266,035) shares and by (x) allocation of an amount of five thousand United-States Dollars (USD 5,000.-) to the legal reserve and (y) allocation of an amount of two billion three million two hundred sixty-one thousand thirty-five United-States Dollars (USD 2,003,261,035.-) to the freely distributable reserves of the Company.

2 To amend first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, in order to reflect the above resolutions.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce, with immediate effect, the issued capital of the Company by an amount of two billion three million two hundred sixty-six thousand thirty-five United-States Dollars (USD 2,003,266,035.-) so as to reduce it from its current amount of two billion three million three hundred sixteen thousand thirty-five United-States Dollars (USD 2,003,316,035.-) to fifty thousand United-States Dollars (USD 50,000.-) by way of cancellation of two billion three million two hundred sixty-six thousand thirty-five (2,003,266,035) shares and by (x) allocation of an amount of five thousand United-States Dollars (USD 5,000.-) to the legal reserve and (y) allocation of an amount of two billion three million two hundred sixty-one thousand thirty-five United-States Dollars (USD 2,003,261,035.-) to the freely distributable reserves of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at fifty thousand United-States Dollars (USD 50,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares, with a nominal value of one United-States Dollars (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour de novembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Springboard Finance Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux milliards quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent vingt-huit mille cent quarante-quatre dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.098.428.144.-), ayant son siège social à 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.196 (l'"Associé Unique"),

représentée par Me Caroline Taudière, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 novembre 2011,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les parts sociales émises par Springboard Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché

de Luxembourg, ayant un capital social de deux milliards trois millions trois cent seize mille trente-cinq dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.003.316.035,-), ayant son siège social à 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2011 du 14 octobre 2009 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.309 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné le 23 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être entièrement informé au préalable des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour

1 Réduire le capital social de la Société d'un montant de deux milliards trois millions deux cent soixante-six mille trente-cinq dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.003.266.035,-) afin de le porter de son montant actuel de deux milliards trois millions trois cent seize mille trente-cinq dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.003.316.035,-) à cinquante mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) par annulation de deux milliards trois millions deux cent soixante-six mille trente-cinq (2.003.266.35) parts sociales et (x) allocation d'un montant de cinq mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 5.000,-) à la réserve légale et (y) allocation d'un montant de deux milliards trois millions deux cent soixante et un mille trente-cinq dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.003.261.035,-) aux réserves librement distribuables de la Société.

2 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus. a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé, avec effet immédiat, de réduire capital social de la Société d'un montant de deux milliards trois millions deux cent soixante-six mille trente-cinq dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.003.266.035,-) afin de le porter de son montant actuel de deux milliards trois millions trois cent seize mille trente-cinq dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.003.316.035,-) à cinquante mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) par annulation de deux milliards trois millions deux cent soixante-six mille trente-cinq (2.003.266.35) parts sociales et (x) allocation d'un montant de cinq mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 5.000,-) à la réserve légale et (y) allocation d'un montant de deux milliards trois millions deux cent soixante et un mille trente-cinq dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.003.261.035,-) aux réserves librement distribuables de la Société.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à cinquante mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollars des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Taudière, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 novembre 2011. Relation: RED/2011/2598. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011177954/132.

(110207569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

I.C.D. International Cosmetic Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.374.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de manière extraordinaire eu siège social de la Société le 15 décembre 2011 à 14 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La reconduite du mandat de Matthijs Bogers, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays Bas, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand duché de Luxembourg en tant qu' administrateur-de la société est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée pour une période de 6 ans.

2. La reconduite du mandat de Julien François, né le 18 juin 1976 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand duché de Luxembourg en tant qu' administrateur de la société est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée pour une période de 6 ans.

3. La reconduite du mandat de Stéphane Hépineuze, né le 18 juillet 1977 à Dieppe, France, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand duché de Luxembourg en tant qu' administrateur-de la société est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée pour une période de 6 ans.

4. La reconduite du mandat de Audex S.à r.l., société de droit Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64276 avec siège social au 23, Boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg, Grand duché de Luxembourg en tant que commissaire aux comptes est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée pour une période de 6 ans.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Pour ICD International Cosmetic Development S.A.

Représentée par Julien François

Administrateur

Référence de publication: 2011180301/27.

(110209893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

**Toitures Eich S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Toitures Eich Nico).**

Siège social: L-7480 Tuntange, 6, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 67.148.

—
L'an deux mille onze.

le seize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Nicolas EICH, ramoneur, fumiste, demeurant à L-7480 Tuntange, 6, rue des Champs, et

2.- Monsieur Marc EICH, maître-couvreur, demeurant à L-7480 Tuntange, 24, rue des Champs.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Alex Kaiser, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, en vertu de deux procurations, données à Tuntange, le 15 décembre 2011,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée TOITURES EICH NICO, avec siège social à L-7480 Tuntange, 6, rue des Champs, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.148.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 17 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 56 du 1^{er} février 1999.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit Euro (€ 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf Euros (€ 24,79) chacune.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés, représentés comme dit ci-avant, constatent qu'il y a eu cession de parts sociales sous seing privé, faite en date du 8 décembre 2011, Monsieur Nicolas EICH, préqualifié, a cédé et transporté à Monsieur Marc EICH, préqualifié, qui accepte, soixante-quinze (75) parts sociales de la société au prix convenu entre parties, ce dont quittance.

Les associés décident d'agrèer à ces cessions de parts sociales.

La répartition des parts est dorénavant la suivante:

Monsieur Nicolas EICH	425
Monsieur Marc EICH	75
TOTAL: cinq cents parts sociales	500

Deuxième résolution

Les associés, représentés comme dit ci-avant, décident de révoquer le gérant technique actuel Monsieur Salvatore CANNATA, demeurant à Florange (F) et de nommer en son remplacement, pour une durée indéterminée: Monsieur Marc EICH, préqualifié, né à Luxembourg, le 12 janvier 1988, gérant technique.

L'assemblée confirme que la société sera engagée par la signature individuelle de chaque gérant jusqu'au montant de mille deux cent cinquante Euros (€ 1.250.-). Pour toute opération dépassant le prédit montant de mille deux cent cinquante Euros (€ 1.250.-), la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif est requise.

Troisième résolution

Monsieur Nicolas EICH et Monsieur Marc EICH, représentés comme dit ci-avant, en leur qualité de gérants de la société, déclarent expressément accepter ces cessions au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

Les associés, représentés comme dit ci-avant, décident de compléter l'objet social et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet tous travaux de fumiste-ramoneur, de couvreur, de charpentier, de ferblantier-zingueur, de monteur d'échafaudages, d'installateur de mesures de sécurité en altitude et la livraison de matériaux y afférents, ainsi que le commerce et la pose de cheminées à feu ouvert et de poêles en faïence et de fours de toute sorte, de même que le commerce général.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Cinquième résolution

Les associés, représentés comme dit ci-avant, décident de changer la dénomination de la société de TOITURES EICH NICO en TOITURES EICH S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de TOITURES EICH S.à r.l.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. KAISER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2229. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178086/71.

(110207459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

XL (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.524.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

XL (Luxembourg) S.à r.l. en liquidation volontaire

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2011178142/15.

(110207319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

XL (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.524.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

XL (Luxembourg) S.à r.l. en liquidation volontaire

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2011178143/15.

(110207346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Boutique Ceka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 15, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 156.356.

J'ai le regret de vous remettre par la présente, avec effet immédiat, ma démission en tant que commissaire aux comptes de votre estimée société.

Soleuvre, le 1^{er} août 2011.

Romain Hansen.

Référence de publication: 2011178162/10.

(110206425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Milliken Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.425.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 145.429.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 2 novembre 2011

En date du 2 novembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission des personnes suivantes:

- M. David Mark LAMMENS en tant que gérant de classe A avec effet au 10 novembre 2011.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de classe B de la Société:

- M. Louis Johannes DE LANGE, né le 23 mai 1969 à Eindhoven, Pays-Bas, résidant professionnellement au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

M. Joseph MURDOCK SALLEY

M. Martin John HAWORTH

M. James R. RICHESON

Gérants de classe B:

M. Philippe VAN DEN AVENNE

M. Louis Johannes DE LANGE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Milliken & Company

Référence de publication: 2011178878/26.

(110208217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Boutique Ceka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 15, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 156.356.

J'ai le regret de vous remettre par la présente, avec effet immédiat, ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société.

Soleuvre, le 1^{er} août 2011.

Liliane Raach.

Référence de publication: 2011178163/10.

(110206431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Corporate Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 14, Um Mierscherbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 136.341.

Hiermit publizieren wir unsere Bilanz am 31 Dezember 2010 im Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

22 Dezember 2011.

Corporate Services Luxembourg Sàrl

J. Loonstra

Geschäftsführer

Référence de publication: 2011178165/13.

(110205656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Hansacorp S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.526.

Fiduciaire IFT Sàrl, nous dénonçons le siège à effet immédiat de la

Hansacorp S.A., RCS Luxembourg N° B 87.526

dont le siège est situé 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fiduciaire I.F.T. Sàrl

15, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011178168/13.

(110206325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Valbay Strategies Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.105.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2011

En date du 15 décembre 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Frédéric Faure en qualité d'administrateur avec effet au 29 avril 2011,
- de ratifier la cooptation de Monsieur Massimiliano Franze en qualité d'administrateur avec effet au 29 avril 2011 en remplacement de Monsieur Frédéric Faure, démissionnaire,
- de renouveler les mandats de Monsieur Stefan Asbrink, Monsieur Carl Ottander et de Monsieur Massimiliano Franze en qualité d'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Valbay Strategies Fund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011179112/18.

(110208531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 132.839.

In the year two thousand eleven, on the twelfth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (N° 5) S.à.r.l.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 39, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 132.839, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 9, 2007 published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2661 dated November 20, 2007. The by-laws of the company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on May 25, 2011, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1779 dated August 4, 2011.

The meeting is opened with Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", with professional address at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Véronique Petit, "employée privée", with professional address at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the Company's accounting year in order to make it begin on the first of January of each year and terminate on the thirty-first of December;

2. Subsequent amendment of the article 15 of the by-laws to give it henceforth the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year begins on the first of January of each year and terminates on the thirty-first of December"

3. Current accounting year.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the Company's accounting year to make it begin on the first of January of each year and terminate on the thirty-first of December.

Second resolution

The meeting decides to amend article 15 of the articles of association in order to give it the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year begins the first of January of each year and terminates on the thirty-first of December."

Third resolution

Exceptionally, the meeting decides that the current accounting year that started on June 3, 2011 shall end on December 31, 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (N° 5) S.à.r.l." (ci-après la "Société"), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.839, constituée devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 9 octobre 2007, publié le 20 novembre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2661. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois d'après acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mai 2011, publié le 4 août 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1779.

La séance est ouverte à Luxembourg et présidée par Maître Catherine Dessoay, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Véronique Petit, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l'exercice social pour le faire débiter le premier janvier de chaque année et se terminer le trente et un décembre.

2. Modification subséquente de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale de la société débute le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre".

3. Exercice social actuel.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social pour le faire débiter le premier janvier de chaque année et se terminer le trente et un décembre.

Seconde résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale de la société débute le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre".

Troisième résolution

Exceptionnellement, l'assemblée décide que l'exercice social qui a débuté le 3 juin 2011 se terminera le 31 décembre 2011.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55725. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176831/106.

(110206038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Redsails S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.971.

Fiduciaire IFT sàrl, nous dénonçons le siège à effet immédiat de la société REDSAILS S.A., dont le siège est situé 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fiduciaire I.F.T. sàrl

15, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Luc Abitbol

Référence de publication: 2011178183/13.

(110206322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Flash Med S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8190 Kopstal, 47, rue Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 94.634.

PEROUSE MEDICAL (société absorbante)

Société par actions simplifiée de droit français

Société absorbante

Siège social: route du Manoir

F-60173 Ivry le Temple

R.C.S. Beauvais n° 317 883 999

FLASH MED SA (société absorbée)

Société Anonyme

Société absorbée

Siège social: 47, rue Schmitz,

L-8190 Kopstal

R.C.S. Luxembourg n° B 94634

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FLASH MED SA» établie et ayant son siège social à L-8190 Kopstal, 47, rue Schmitz, constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 23 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1176 du 6 août 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 94634.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1346 du 13 juillet 2009.

La séance est ouverte à 15.45 heures, sous la présidence de Monsieur Nico NOTHUMB, employé privé, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Approbation et ratification du projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 1933 du 23 août 2011, contenant absorption par la société de droit français "PEROUSE MEDICAL".

2.- Transfert par la société de tous ses avoirs et engagements à la société de droit français "PEROUSE MEDICAL".

3.- Décharge à accorder aux organes de la société.

4.- Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société absorbée.

- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions et plus particulières des articles 278, 261 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales ont été respectées, à savoir:

a) Publication en date du 23 août 2011 du projet de fusion établi sous seing privé en date du 3 mai 2011, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

b) Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation établie par le conseil d'administration de la société anonyme "FLASH MED SA", certifiant le dépôt de ces documents pendant le délai légal au siège social de la société restera annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver sans réserve la fusion entre les sociétés "FLASH MED SA", société absorbée d'une part et "PEROUSE MEDICAL", société absorbante, d'autre part et de la ratifier intégralement, conformément au projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 1933 du 23 août 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que du point de vue comptable et fiscal, le transfert de tous les actifs et passifs, sans exception ni réserve de la société absorbée "FLASH MED SA", à la société absorbante "PEROUSE MEDICAL", précitées, a pris effet au 1^{er} janvier 2011.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée "FLASH MED SA" ne comprend pas de biens immobiliers.

L'assemblée décide que la société "FLASH MED SA" est dissoute sans liquidation, tous les actifs et passifs de la société absorbée étant transmis à titre universel à la société absorbante.

Cinquième résolution

Conformément à l'article 266 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915, l'assemblée décide à l'unanimité d'acter cette fusion sans qu'un rapport n'ait été établi par expert indépendant.

Sixième résolution

Constatant que lors d'une assemblée générale extraordinaire dont le procès-verbal précède, les actionnaires de la société absorbante ont également approuvé le projet de fusion et que la fusion est par conséquent définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société absorbée.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et de tous les autres actes et exigences formelles imposées à la société en relation avec la fusion projetée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: N. Nothumb, J. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17623. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178679/95.

(110208469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Lux Aquatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8464 Eischen, 3, Clees Wee.

R.C.S. Luxembourg B 98.252.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le quinze décembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

A COMPARU:

Monsieur Paul NAA, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1952 à Ougree (Belgique), demeurant à L-8464 Eischen, 3 Clees Wee.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme «Lux Aquatec S.A.», avec siège social à L-8464 Eischen, 3 Clees Wee, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B98.252, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 28 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 216 du 21 février 2004, page 10.357, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en vertu d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 février 2011, publié au Mémorial C numéro 1.434 du 30 juin 2011, page 68.832.

II. La partie comparante déclare et décide expressément de dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

III. La partie soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

IV. La partie soussignée, actionnaire unique de la prédite société, se considérant comme liquidateur de la dite société, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclare répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

V. La partie soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VI. La partie soussignée approuve encore par les présentes les comptes de la dite société.

VII. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VIII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de l'ancien siège social.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.-€).

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes sont solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires résultant des présentes.

Déclarations générales

Les parties déclarent que le notaire instrumentant leur a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elles ont persisté à procéder par le présent acte et ont déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NAA, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17288. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179834/49.

(110209467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

A Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.164.

Les comptes annuels au 31 décembre, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011178187/13.

(110207869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

A Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.164.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

1^{er} dépôt le 10 août 2010, numéro de dépôt L100123955.04

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011178188/15.

(110207874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

A Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.164.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2008, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

1^{er} dépôt le 10 août 2010, numéro de dépôt L100123356.07

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011178189/15.

(110207876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.
